

JETONS MIEUX
JETONS MOINS



GUIDE

des déchèteries





UN RÉSEAU DE DÉCHÈTERIES

Afin de favoriser le traitement et la valorisation de différents flux de déchets, notamment ceux non collectés au porte à porte, le SIGIDURS a développé un réseau de déchèteries sur son territoire.

Ainsi, quel que soit votre lieu de résidence, vous êtes à environ 10 km de la déchèterie la plus proche (voir carte au dos).

LE RÔLE DES DÉCHÈTERIES

En complément des collectes au porte à porte, les déchèteries permettent :

- aux habitants de pouvoir se débarrasser de déchets qui ne peuvent pas être pris en charge par la collecte traditionnelle, c'est-à-dire les encombrants, les déchets dangereux et les déchets végétaux ;
- de protéger l'environnement en limitant les dépôts sauvages et en collectant les déchets polluants ;
- d'économiser les matières premières en favorisant le recyclage et la valorisation.



LES MISSIONS DU GARDIEN

Le gardien de déchèterie est là pour assurer le bon fonctionnement du site et faire respecter son utilisation conformément au règlement intérieur.

Il vous accueille et vérifie votre droit d'accès ainsi que la nature des déchets que vous amenez.

Il vous indique les bennes ou contenants dans lesquels vous devrez déposer vos déchets.



CONDITIONS D'ACCÈS

L'accès est gratuit et réservé aux particuliers munis d'une carte et habitant l'une des 42 communes du territoire du SIGIDURS.

COMMENT OBTENIR VOTRE CARTE D'ACCÈS ?

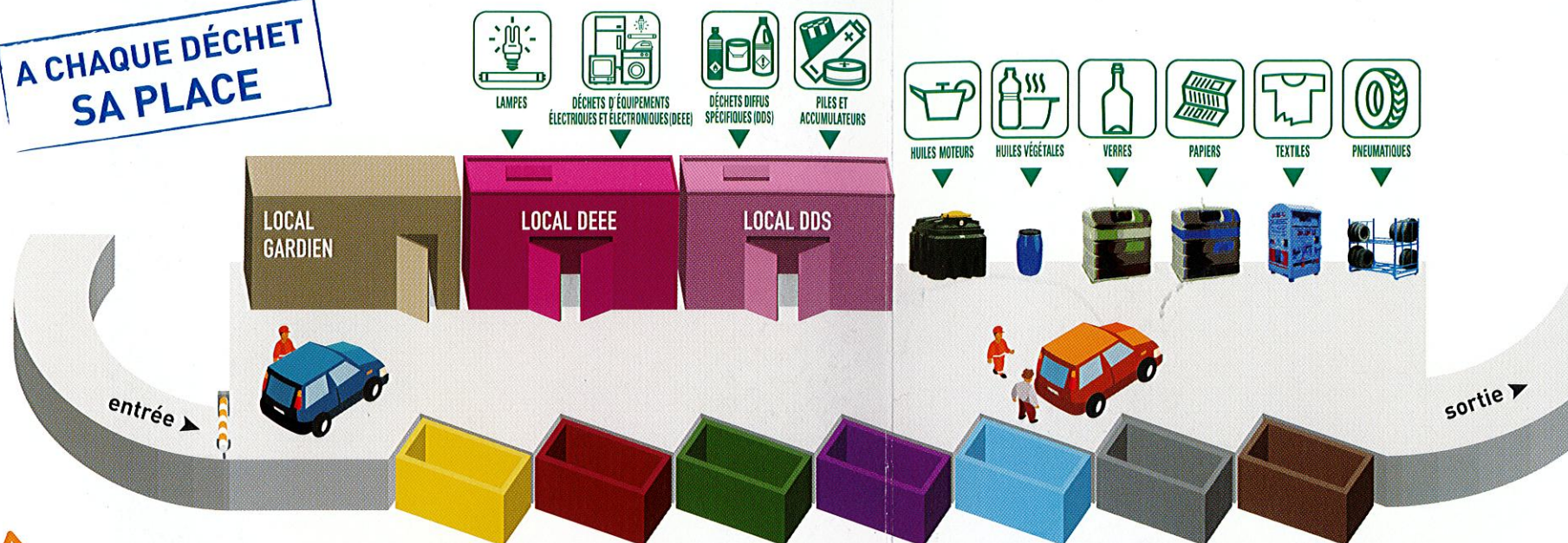
Rendez-vous dans l'une des déchèteries situées sur le territoire du SIGIDURS, une carte vous sera remise sur présentation :

- d'une pièce d'identité,



PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT D'UNE DÉCHÈTERIE

A CHAQUE DÉCHET SA PLACE



ASTUCE

Avant de jeter, pensez à donner ou à réparer !

CARTONS



Ici, je dépose :
cartons propres, pliés et aplatis.

INTERDICTION :
films plastiques,
polystyrène,
cartons souillés.

Ma 2^e vie : nouveaux cartons

TOUT-VENANT INCINÉRABLE

Ici, je dépose :
objets de moins de 80 cm, tissus souillés, cartons souillés...

INTERDICTION :
plâtre, plâcoplâtre,
objets de plus de 80 cm.

Ma 2^e vie : production de chaleur par incinération

VÉGÉTAUX



Ici, je dépose :
branchages, feuillage, branches d'égavage, tailles de haies, tontes de pelouse.

INTERDICTION :
branches de diamètre de plus de 15 cm, tronc, souche, sac plastique, pot de fleur, grillage.

Ma 2^e vie : compost

TOUT-VENANT NON INCINÉRABLE

Ici, je dépose :
sommiers, matelas, moquette, fauteuils, vitres, plâtre, plâcoplâtre, laine de roche, laine de verre...

INTERDICTION :
amiante.

Traitement : enlèvement

MÉTAUX



Ici, je dépose :
objets métalliques : cadres de vélo, de sommier, jantes, casseroles...

INTERDICTION :
bouteilles de gaz, extincteurs, électroménager, ballons d'eau chaude.

Ma 2^e vie : objets métalliques

GRAVATS



Ici, je dépose :
béton, ciment, parpaings, carrelage, ardoise, tuiles, terre, sable, cailloux...

INTERDICTION :
plâtre, fibrociment amianté, laine de roche, laine de verre.

Ma 2^e vie : remblais

BOIS



Ici, je dépose :
cagettes, planches, palettes, osier, portes et mobilier en bois...

INTERDICTION :
déchets végétaux, déchets d'égavage.

Ma 2^e vie : aggloméré, bois pour chauffage



0 800 735 736

QUE DEVIENNENT LES DÉCHETS QUE VOUS DÉPOSEZ EN DÉCHÈTERIE ?



CARTONS

NOUVEAUX CARTONS,
PAPIER KRAFT



MÉTAUX

OBJETS MÉTALLIQUES



BOIS

PANNEAUX EN AGGLOMÉRÉ,
BOIS POUR CHAUFFERIE



VÉGÉTAUX

COMPOST



TOUT-VENANT
INCINÉRABLE

PRODUCTION DE CHALEUR



TOUT-VENANT
NON-INCINÉRABLE

ENFOUSSEMENT



DÉBLAIS / GRAVATS

REMBLAIS



PNEUMATIQUES

PNEUS RECHAPÉS, SOLS
AMORTISSANTS, VALORISATION
ÉNERGÉTIQUE EN CIMENTERIE



TEXTILES

VÊTEMENTS D'OCCASION,
LAINE D'ISOLATION...



PAPIERS

NOUVEAUX JOURNAUX,
PROSPECTUS, ANNUAIRES...



VERRES

NOUVELLES BOUTEILLES



DÉCHETS DIFFUS
SPÉCIFIQUES (DDS)

TRAITEMENT SPÉCIFIQUE



HUILES MOTEURS

RECYCLAGE OU VALORISATION
ÉNERGÉTIQUE



HUILES VÉGÉTALES

RECYCLAGE EN
BIOCARBURANT



PILES ET
ACCUMULATEURS

TRAITEMENT SPÉCIFIQUE

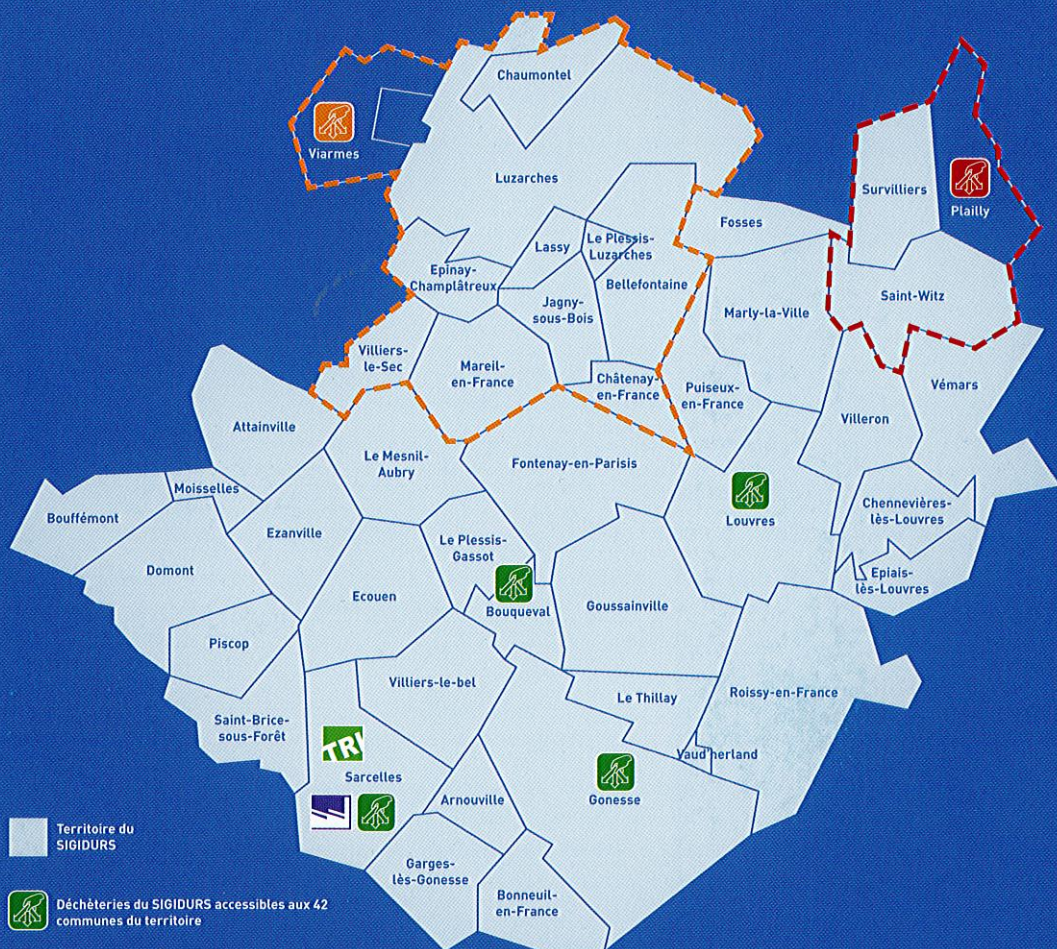


DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS
ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES (DEEE)

TRAITEMENT SPÉCIFIQUE



LE RÉSEAU DES DÉCHÈTERIES



Territoire du SIGIDURS

Déchèteries du SIGIDURS accessibles aux 42 communes du territoire

Déchèteries autres syndicats :

Viarmes : déchèterie gérée par TRI-OR et réservée aux habitants des communes concernées.

Plailly : déchèterie gérée par le SMVO et réservée aux habitants des communes concernées.

TRI Centre de tri

Centre de valorisation énergétique